

INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

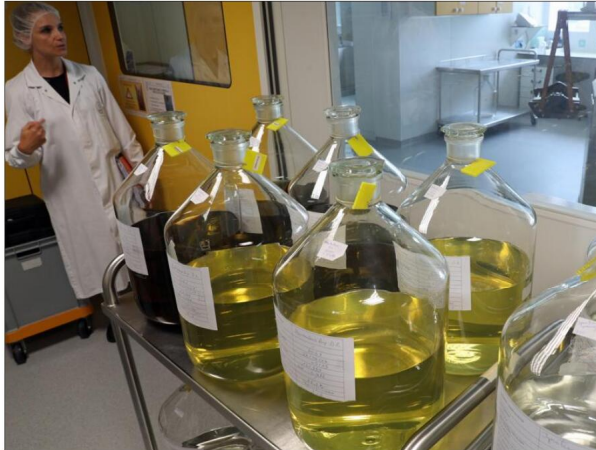
Weleda arrête la production à Huningue, 127 postes supprimés

Le déremboursement de l'homéopathie en France, mis en pratique en janvier 2021, aura eu raison de sa production industrielle au siège de Weleda France, à Huningue. 127 postes sur 280 y seront supprimés et l'entreprise centenaire suisse cherche un repreneur pour son site de production alsacien.

Elle vient de tomber, l'épée de Damoclès qui pesait sur l'usine – et le siège français – de Weleda à Huningue. Dès 2019, alors que l'idée d'un déremboursement de l'homéopathie par la Sécurité sociale commençait à faire son chemin, les dirigeants de la filiale française, l'une des plus importantes du groupe suisse, entrevoyaient l'impact négatif que le déremboursement allait avoir sur la production française.

Huningue ne fonctionne qu'à 30 % de sa capacité

Si les deux tiers du chiffre d'affaires de Weleda proviennent de l'activité cosmétique, on ne peut pas dire de la production homéopathique hexagonale qu'elle soit marginale : à Huningue se trouve le seul site de production de médicaments homéopathiques français de Weleda, avec 130 emplois et 20 tonnes de granulés imprégnés par an. L'homéopathie représentait 30 à 40 % de



Le site de production de Weleda France, à Huningue, devrait cesser son activité en mars 2023.

Photo L'Alsace/Thierry GACHON

son activité globale en France.

Mais c'était avant le déremboursement. Car avec sa mise en application en janvier 2021, l'activité homéopathique à Huningue n'a cessé de diminuer. Ainsi, le chiffre d'affaires de Weleda France – 95 M€ (millions d'euros) en 2019 – a fondu de 36 %, entraînant une perte de

13 millions. Aujourd'hui, le site de production de Huningue, exclusivement dédié au marché français, ne fonctionnerait qu'à 30 % de sa capacité... On n'y fabrique rien d'autre – ou presque – que de l'homéopathie.

Au vu de cette évolution défavorable, le groupe Weleda a décidé de

réorganiser ses activités françaises et de faire une croix sur la production homéopathique. Sur place, cette décision était crainte depuis plus d'un an. Avec 127 emplois supprimés et l'arrêt de la production d'ici mars 2023, le site de production de Huningue est condamné et son activité transférée en Allemagne. Le

siège de Weleda France ne quittera cependant pas l'Alsace pour autant, même s'il est soumis à une réorganisation. Quant à l'outil de production, Weleda cherche un repreneur. Rappelons que Weleda emploie 280 personnes à Huningue et qu'elle y produit de l'homéopathie depuis 1924.

Au-delà de cette seule décision qui affecte la filiale française, le groupe Weleda pourrait également décider de réduire sa gamme de médicaments homéopathiques produits, de 800 actuellement à environ 250 à terme. Ces médicaments disparaîtront assurément du marché français, mais pourraient également disparaître partout ailleurs.

Une gamme de médicaments revue à la baisse

La direction a aussi décidé de stopper son activité d'informations médicales en France. Une dizaine de salariés occupaient jusqu'à présent la fonction de visiteurs médicaux, en s'efforçant de maintenir un lien entre médecins généralistes et pharmacopée homéopathique. Cette décision fait écho à la crainte exprimée par l'ancien président de Weleda, Florian Petitjean, qui estimait en 2019 « que le déremboursement de l'homéopathie allait accroître le nomadisme médical en isolant davantage certains patients,

adeptes des médecines non conventionnelles, du parcours coordonné de soins, et en même temps réduire comme peau de chagrin le nombre de médecins susceptibles de faire le lien entre ces deux pratiques ». Enfin, Weleda compte fermer l'espace dont l'entreprise dispose à Paris, pourtant rénové il y a un an, et opter pour une communication moins coûteuse.

L'entreprise n'envisage pas de recourir aux licenciements contraints avant janvier. D'ici quelques jours, elle ouvrira trois mois de consultations avec ses partenaires sociaux avant de préciser un plan social, en essayant de privilégier les reclassements internes – forcément outre-Rhin – ou les départs volontaires.

Quant aux salariés, ils sont « atterrés », selon Laurence Saturni, déléguée syndicale. « Atterrés parce que nous ne pensions pas que cela allait arriver aussi rapidement. Et surtout parce qu'au-delà de la production, qui occupe moins d'une trentaine de personnes en réalité, ce seront tous les services supports qui seront impactés : le marketing, la comptabilité, le bureau d'études qui disparaîtra, le service clients qui fondra, etc. »

La syndicaliste pointe du doigt les choix de la direction, portés sur une spécialisation homéopathique « alors qu'on savait celle-ci tributaire d'une évolution de la législation ». Ce qui vient d'arriver.

Jean-François OTT

NOMINATION

Nathalie Roos à la tête d'Ekaterra, leader mondial du thé



Nathalie Roos, 57 ans, est Strasbourgeoise et Haguenovienne d'origine. Photo archives DNA/Franck KOBIL

Après Kronenbourg, Mars et L'Oréal, où elle a occupé d'importantes fonctions de direction, l'Alsacienne Nathalie Roos va poursuivre sa carrière à la tête du leader mondial du thé Ekaterra, dont elle devient directrice générale.

Regroupant une trentaine de marques de thés et tisanes parmi lesquelles Lipton, Pukka ou Red label, le groupe Ekaterra revendique une présence dans plus de 25 pays dans le monde. « Créé en 2021 mais avec une histoire de plus de 150 ans », Ekaterra a été cédé le premier janvier dernier par le groupe Unilever à un fonds d'investissement pour la coquette somme de 4,5 milliards de dollars. Son chiffre d'affaires approche les 2 milliards d'euros. Haguenovienne d'origine et très attachée à l'Alsace, Nathalie Roos prend donc les rênes d'un géant mondial qui emploie quelque 15 000 personnes sur quatre continents. Avec l'ambition, déclare-t-elle dans un communiqué de presse du groupe, de faire accéder Ekaterra au rang de « leader dans la production de thé durable ainsi que dans les méthodes

d'agriculture et de distribution ».

En 2021, la quinquagénaire membre du conseil d'administration du groupe agroalimentaire Bel et de la chaîne de restauration Prêt à manger avait été pressentie pour prendre la tête du géant Danone.

Le conseil d'administration lui avait finalement préféré Antoine de Saint-Affrique. Puis l'institut Ipsos avait annoncé qu'il choisissait l'Alsacienne pour prendre la direction générale de la société leader des études de marché et sondages d'opinion. Société qui s'était rétractée fin septembre 2021, deux mois après une très officielle annonce, arguant de « profondes divergences » entre Nathalie Roos et le président et fondateur Didier Truchot. « Je resterai toujours fidèle à mes valeurs » avait-elle commenté sur les réseaux sociaux. « Un consensus sur l'essentiel est déterminant pour réussir en bénéficiant à tous. Nous allons emprunter des chemins différents, Ipsos va continuer sa route, et je ferai de même », poursuivait-elle. Ce sera la route du thé.

Hélène DAVID

LANGUES RÉGIONALES

Un organe de l'ONU défend l'enseignement immersif

Une lettre pour rien ? Dans une lettre à l'ambassadeur de France à Genève, des rapporteurs de l'ONU demandent des comptes à la France en matière d'enseignement immersif des langues régionales. Ils réagissent à une décision prise il y a un an par le Conseil constitutionnel, mais qui a depuis été contournée par une circulaire du ministère de l'Éducation nationale.

La missive, signée par trois rapporteurs de l'ONU (chargés des droits des minorités, des droits culturels et du droit à l'éducation), est signée du 31 mai 2022, mais réagit à une décision du Conseil constitutionnel du 21 mai 2021.

Dans cette décision, les « Sages » avaient censuré un article de la loi Molac sur l'enseignement immersif des langues régionales, loi qui avait été soutenue par 15 des 15 députés alsaciens – un fait exceptionnel.

« Une circulaire est sortie en décembre pour autoriser et reconnaître l'enseignement immersif »

Cette loi défendait notamment l'enseignement immersif. Pour rappel, l'enseignement bilingue consiste à alterner d'un jour de classe ou d'un cours à l'autre entre le français et la langue régionale ou étrangère ; l'enseignement immersif, lui, se fait uniquement dans « l'autre » langue que le français. En Alsace, l'enseignement immersif est assuré par le réseau d'écoles



Une petite fille tient son cahier de vocabulaire allemand à l'école bilingue ABCM d'Ingersheim.

Photo archives DNA/Vanessa MEYER

associatives ABCM-Zweischprachigkeit, où l'enseignement se fait en alsacien et en allemand.

Or le Conseil constitutionnel a considéré l'an dernier que l'article de la loi Molac sur l'enseignement immersif était contraire à la Constitution, dont l'article 2 dit que « la langue de la République est le français ». En effet, écrivent les Sages, « l'enseignement immersif d'une langue régionale est une méthode qui ne se « borne » pas à enseigner cette langue mais consiste à l'utiliser comme langue principale d'enseignement et comme langue de communication au sein de l'établissement ». Pour les trois rapporteurs de l'ONU, qui citent le réseau

associatives ABCM-Zweischprachigkeit, où l'enseignement se fait en alsacien et en allemand. Or le Conseil constitutionnel a considéré l'an dernier que l'article de la loi Molac sur l'enseignement immersif était contraire à la Constitution, dont l'article 2 dit que « la langue de la République est le français ». En effet, écrivent les Sages, « l'enseignement immersif d'une langue régionale est une méthode qui ne se « borne » pas à enseigner cette langue mais consiste à l'utiliser comme langue principale d'enseignement et comme langue de communication au sein de l'établissement ». Pour les trois rapporteurs de l'ONU, qui citent le réseau

associatives ABCM-Zweischprachigkeit, où l'enseignement se fait en alsacien et en allemand. Or le Conseil constitutionnel a considéré l'an dernier que l'article de la loi Molac sur l'enseignement immersif était contraire à la Constitution, dont l'article 2 dit que « la langue de la République est le français ». En effet, écrivent les Sages, « l'enseignement immersif d'une langue régionale est une méthode qui ne se « borne » pas à enseigner cette langue mais consiste à l'utiliser comme langue principale d'enseignement et comme langue de communication au sein de l'établissement ». Pour les trois rapporteurs de l'ONU, qui citent le réseau

immersif, ça contournait la censure du Conseil constitutionnel », rappelle Karine Sarbacher, présidente du réseau ABCM (avec 1 180 élèves dans 12 écoles dont 10 en Alsace). « On était ravis de l'inscription dans la loi, ça faisait des années qu'on bataillait pour ça. Alors la décision du Conseil constitutionnel a été un choc », se souvient-elle. Mais finalement, techniquement, rien n'a rien changé pour ABCM. Au contraire, une nouvelle école va ouvrir en septembre (à Schenau, au bord du Rhin), et l'Académie de Strasbourg compte même ouvrir quatre classes à la rentrée.

ABC
TTE-L01 02